



Communiqué

Numéro 1415-23

Le 22 mai 2015

OPÉRATION ACTION-NÉGO



Le plan d'action mobilisation phase 2 bat son plein !

PIQUETAGE HEBDOMADAIRE

La page Facebook et le site du SERL regorgent de photos, plus inspirantes les unes que les autres, de vos activités de piquetage. Les membres du SERL sont présents devant les établissements scolaires et certaines équipes ont même lancé des défis à leurs collègues des autres établissements. Maintenant que le soleil est de la partie, quoi de plus agréable que de prendre l'air en bonne compagnie ? Cette activité doit être maintenue et se tenir chaque semaine. À vous d'en déterminer la journée et le moment. Les établissements qui souhaitent recevoir la visite du responsable d'action-mobilisation, Pierre Morin, peuvent communiquer au SERL pour en faire la demande. C'est avec plaisir que nous irons égayer votre activité avec de la musique « d'ambiance » et des bannières format « géant ».

OPÉRATION « COMME DANS LA VRAIE VIE ! »

La perturbation des rencontres collectives se poursuit jusqu'à la fin des négociations. Les enseignantes et enseignants doivent composer avec des élèves dissipés. Avec l'arrivée du beau temps, les élèves de vos classes manquent cruellement de concentration ? Vous devez faire comprendre à votre direction, par ce moyen, les contraintes et dérangements avec lesquels les enseignantes et enseignants doivent composer. Plus l'année avance, plus les dérangements s'accentuent.

OPÉRATION « PIQUE-NIQUE »

N'oubliez pas de dîner entre collègues à l'extérieur de votre établissement scolaire vers le 15 du mois. Démontrons à l'employeur que la présence de l'équipe enseignante est précieuse. Quoi de mieux que son absence sur l'heure du dîner pour faire réaliser aux directions d'établissement la contribution du personnel enseignant ?

OPÉRATION « LA BANDE DES SCRIBES »

Nous vous rappelons que les enseignantes et enseignants doivent remettre les notes de façon manuscrite et sans commentaires y compris au préscolaire. Les instructions sur cette opération se trouvent au verso de ce communiqué. Nous suggérons fortement de remettre les notes à la personne déléguée afin qu'une remise ultérieure en groupe à la direction soit effectuée à une date déterminée par l'équipe-école.

OPÉRATION « ON COUPE DANS LE GRAS, FINI LE BÉNÉVOLAT ! »

Nous arrivons à la période folle de fin d'année scolaire. Il est primordial de continuer de respecter l'horaire des 32 heures par semaine. Pour être efficace, un moyen d'action doit déranger.

N'hésitez pas à contacter votre équipe du SERL pour toute question ou tout commentaire au 450 978-1513. Consultez régulièrement notre site Web au www.sregionlaval.ca et visitez régulièrement notre page Facebook « www.facebook.com/sregionlaval »

OPÉRATION ACTION-NÉGO



Opération « *la bande des scribes* »

En bref :

- Remise des notes de fin d'année de façon manuscrite ;
- Pas de commentaire, sauf la ou les compétences transversales que vous remettrez par écrit ;
- Remise ultérieure à la date prévue par la direction ;
- Remise des notes à la direction par la personne déléguée accompagnée de toute l'équipe enseignante.



ATTENTION !

L'exercice de ce moyen de pression ne nous soustrait pas de nos obligations professionnelles en matière d'évaluation. Ces obligations (les matières et le nombre de compétences à évaluer), sont prévues dans l'instruction annuelle 2014-2015 et dans les normes et modalités de l'école (LIP, art. 96.15).



Il n'est donc pas question de boycotter la passation ou la correction de certaines épreuves, notamment celles du MEESR, mais simplement de remettre les notes par écrit au lieu d'utiliser les systèmes informatiques GPI ou TOSCA. Ce n'est pas une chose simple, mais il faut prendre les moyens d'évaluer adéquatement nos élèves tout en évitant d'excéder les 32 heures reconnues.

À cette fin, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Corriger les évaluations en priorité et couper dans nos autres activités (comités, planification, suivi) pour respecter les 32 heures ;
- Accorder plus d'importance aux observations en classe et moins aux évaluations écrites ;
- Appuyer votre jugement sur les travaux courants (exercices, devoirs, dictées).

OPÉRATIONNALISATION « *La bande des scribes* »

Système informatisé (GPI, TOSCA, etc.)

NIVEAU	ACTION VOTÉE	REMARQUES
Préscolaire	<p>Les enseignantes et les enseignants remettent leurs notes de façon manuscrite à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la date prévue dans leur établissement.</p> <p>Cette remise se fait en groupe à la direction.</p>	<p>Il a été voté de ne faire aucun commentaire. Cela s'applique pour les rubriques du bulletin où des commentaires peuvent être ajoutés au besoin.</p>
Primaire et secondaire	<p>Les enseignantes et les enseignants remettent leurs notes de façon manuscrite à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la date prévue dans leur établissement.</p> <p>Cette remise se fait en groupe à la direction.</p>	<p>Il a été voté de ne faire aucun commentaire. Cela s'applique pour les rubriques du bulletin où des commentaires peuvent être ajoutés au besoin.</p> <p>Les commentaires sur certaines compétences (compétences transversales) devraient être inscrits compte tenu que l'esprit de l'opération n'est pas de contrevir aux normes et modalités d'évaluation applicables dans chacun des établissements mais bien de mettre du sable dans l'engrenage quant à la transmission des notes.</p>
ÉDA	<p>Les enseignantes et les enseignants remettent leurs notes de façon manuscrite à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la date prévue dans leur établissement.</p> <p>Cette remise se fait en groupe à la direction.</p>	<p>Ce moyen d'action n'a pas pour but de pénaliser l'élève. Dans ce cadre, il est recommandé d'entrer l'ensemble des données nécessaires à l'obtention d'un financement d'Emploi Québec pour les élèves en bénéficiant. Il est aussi recommandé d'entrer les notes pour celles et ceux qui sont en fin de parcours pour ne pas nuire à la diplomation.</p>
FP	<p>Les enseignantes et les enseignants remettent leurs notes de façon manuscrite à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la date prévue dans leur établissement.</p> <p>Cette remise se fait en groupe à la direction.</p>	<p>Ce moyen d'action n'a pas pour but de pénaliser l'élève. Dans ce cadre, il est recommandé d'entrer l'ensemble des données nécessaires à l'obtention d'un financement d'Emploi Québec pour les élèves en bénéficiant. Il est recommandé d'entrer les notes pour celles et ceux qui sont en fin de parcours pour ne pas nuire à la diplomation. Il est aussi recommandé d'inscrire les échecs dans les cas où il peut y avoir une reprise afin que l'élève ne soit pas inscrit dans un cours (ou module) nécessitant un prérequis (ex. : stages).</p> <p>La date de remise des notes à la direction est déterminée par l'équipe, mais ne peut dépasser la date du 30 juin pour tenir compte des règles de financement.</p>

OPÉRATION ACTION-NÉGO



Quelques précisions sur l'opération « *La bande des scribes* »

QUE DOIS-JE ÉVALUER ?

Afin de ne pas oublier de matières ou de compétences pour lesquelles vous devez fournir un résultat, nous vous recommandons d'élaborer votre document de remise des notes en équipe niveau ou matière.

Vous pouvez aussi imprimer les grilles à partir de GPI ou TOSCA et les remplir à la main par la suite.

RÉSULTATS DISCIPLINAIRES

Vous n'avez pas à vous lancer dans des calculs scientifiques pour remettre le résultat disciplinaire, car il sera généré automatiquement lors de l'entrée des résultats dans le système par l'administration scolaire.

MODALITÉS PARTICULIÈRES

Pour les bulletins où l'évaluation repose en grande partie sur la formulation de commentaires (adaptation scolaire, accueil, bulletin MO), nous vous recommandons de remettre ces commentaires écrits de votre main. Nous vous suggérons **d'inscrire le niveau scolaire réel de vos élèves dans le système GPI** afin d'informer vos collègues qui enseigneront à vos élèves l'an prochain.



REMISE DE NOTES

Nous suggérons au personnel enseignant de remettre les notes à la personne déléguée et de procéder à une remise collective à la direction de votre établissement. Votre direction fait pression pour une remise hâtive afin d'économiser le coût des timbres postes ? Sachez que les directions ont jusqu'au 10 juillet (*Régime pédagogique art. 29.1*) pour remettre les bulletins aux parents. Afin d'exercer une réelle pression, vous pouvez fort bien remettre à votre direction les notes de vos élèves le 26 juin en fin de journée.

Le responsable du comité action-mobilisation,

Pierre Morin